

Politique d'engagement ESG vis-à-vis des parties prenantes

Introduction

A Plus Finance, société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers, est un acteur indépendant de la gestion d'actifs qui défend une vision globale de ses investissements dans lesquels les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont une place privilégiée.

A travers les stratégies développées ainsi que dans ses choix d'investissement, A Plus Finance est attachée au respect des principes ESG que ce soit dans le choix des entreprises qu'elle accompagne ou dans les investissements immobiliers qu'elle réalise.

Ces opérations s'inscrivent dans un ensemble de valeurs professionnelles et humaines exigeantes. L'engagement indépendant de la société de gestion ainsi que son éthique rigoureuse guident ses actions et sont au service des fonds qui lui sont confiés.

A Plus Finance s'engage à appliquer les critères ESG, à améliorer et faire progresser leurs pratiques dans les principaux pôles de gestion à différents niveaux.

Les moyens humains dédiés à la politique ESG sont les suivants :

- Les instances de gouvernance de la société de gestion, en charge de la définition de la stratégie ESG, sont continuellement sensibilisées à ces enjeux.
- L'équipe de gestion et les membres du Comité d'investissement sont acteurs et responsables de la mise en œuvre de la stratégie ESG des fonds,
- La société Wild Trees accompagne l'équipe de gestion sur les thématiques ISR et le processus d'évaluation de la performance ESG des actifs.

1. Engagements d'A Plus Finance envers ses collaborateurs

- Dans le cadre du confort et bien-être au travail la société a mis en place :
 - 1 jour de télétravail par semaine au bon vouloir du salarié,
 - Espace de travail par salarié au-dessus du minimum requis par la norme Afnor NF X 35-102 (10m² minimum) : les collaborateurs d'A Plus Finance bénéficient de + de 13m²/ poste de travail)
- Une attention particulière est consacrée :
 - à la consommation électrique : interrupteur général permettant de couper le circuit des lumières chaque soir,
 - à la suppression des consommables en plastiques et cartons, remplacés par de la vaisselles,
 - à la consommation de papier : sensibilisation aux économies d'impressions.

2. Politique d'exclusion

La société de gestion s'interdit d'investir quel que soit les Fonds dans :

- Des entreprises produisant des armes controversées ;
- Le tabac,
- Le charbon,
- Les énergies fossiles non-conventionnelles,
- Le pétrole conventionnel.

3. Engagements pour les Preneurs et utilisateurs finaux

- Pour chaque nouveau bail est intégrée une annexe environnementale,
- Tous les travaux réalisés ont pour but de favoriser le confort des occupants et/ou la performance énergétique,
- Une attention toute particulière est affectée aux Preneurs à bail faisant l'objet d'une ou plusieurs certifications.

4. Engagements pour les prestataires de travaux et de maintenance

- Nous demandons la mise en place d'une charte chantier propre encadrant les sociétés de travaux visant à réduire leur impact environnemental ainsi que les nuisances, notamment dans le cadre de la certification HQE, dont font l'objet la plupart des acquisitions en état futur d'achèvement.
- Nous privilégions les partenaires disposant d'une politique RSE forte au sein de leur organisation (100% des prestataires travaux sensibilisés aux enjeux ESG)
- Les acquisitions en état futur d'achèvement, sont certifiées/labellisées et/ou affichent des performances énergétiques supérieures à la RT 2012 et/ou équivalente à la RE2020.

Cette politique d'engagement ESG permet de répondre aux enjeux de la démarche ESG mise en œuvre pour lesquels le dialogue et les engagements pris auprès de nos parties prenantes sont indispensables.